



Mur de soutènement dans lotissement

Par **Vanatchouke**, le **13/08/2015** à **17:57**

Bonjour,rnrnNous avons signé l'an passé un compromis pour un terrain en lotissement sur lequel nous devons avoir un accès sur l'arrière pour y mettre une 2^{ème} entrée (stipule dans le cahier des charges) Nous avons signé en mai et lors d'une visite pour vérifier le bornage nous avons remarqué que l'accès à l'arrière était impossible car le fond de notre terrain est à 2 m de hauteur de la route, avec les bornes en bas donc d'une pente énorme qui nous fait perdre 60 m carré de terrain. L'accès ne peut pas être rendu possible sinon le terrain sera entièrement en pente, nous avons donc eu comme idée de faire un mur de soutènement afin d'avoir un terrain droit. Nous sommes 9 propriétaires concernés et avons rencontré le lotisseur qui ne veut rien savoir et autorise qu'on mette un mur de soutènement pour aplanir le terrain (qui resterait en hauteur) mais à nos frais et seulement si tout le monde est ok pour payer environ 5000 euros. Sinon il refuse qu'on le fasse car non noté dans le cahier des charges. En a-t-il le droit?rnrnMerci rnrnMme Carle

Par **moisse**, le **14/08/2015** à **08:15**

Bonjour,rnIl vous vend le terrain comme il est, avec les engagements de travaux prévus.rnVous avez visité avant l'achat, je suppose, et pouviez donc faire prévoir ce mur de soutènement et en tenir compte dans votre décision.rnLe reste est à votre charge, y compris le débroussaillage si vous ne construisez pas rapidement.